

Kennedy, Maire de Vitry, fait un enfant dans le dos à ses concitoyens avec la mosquée de 3000 places

écrit par Maxime | 14 avril 2019



Fort intéressant article que celui du *Parisien* du 11 avril, même s'il ne pose pas les questions qui fâchent. Alors posons-les à la place du journaliste...

<http://www.leparisien.fr/val-de-marne-94/vitry-les-musulmans-auront-une-nouvelle-mosquee-de-3-000-places-11-04-2019-8051349.php>

Un décryptage juridique semble en effet indispensable pour éclairer les habitants de Vitry-sur-Seine afin qu'ils ne votent pas à nouveau pour Kennedy en 2020. A moins que cela encourage au contraire l'électorat local à voter pour lui ! Peu importe, la France est un Etat laïque et indivisible, ce qui se passe à Vitry-sur-Seine nous intéresse donc tous.

Kennedy, Jean-Claude Kennedy, JCK ; n'est pas JFK qui veut ! mais peut-être finiront-ils pareil ? Désolé, mais si ça devait arriver, je ne pleurerais pas sur le maire communiste de cette commune...

On retrouve dans ce dossier tous ces indices qu'un regard avisé analyse comme autant de « voyants rouges » permettant de craindre une atteinte à la laïcité et à la loi de 1905. Cependant, l'article du *Parisien* n'en dit pas assez pour passer au stade des accusations...

Vitry : les musulmans auront une nouvelle mosquée de 3000 places (Fanny Delporte)

Une délibération votée mercredi acte un « protocole d'accord » entre la ville et l'association cultuelle et culturelle des musulmans de Vitry.

« Il y avait une inégalité à combler, estime le maire PCF de Vitry Jean-Claude Kennedy. C'est ce que nous allons faire ». Ce mercredi soir, le conseil municipal a adopté une délibération portant sur un protocole d'accord entre la ville et l'association cultuelle et culturelle des musulmans de Vitry pour la construction d'une mosquée ces prochaines années. Aucun calendrier précis n'a été établi pour l'instant.

Ce lieu de culte est « attendu depuis 15 ans » comme cela a été dit au conseil. Elle se trouvera dans le quartier des Ardoines, à l'angle de la rue Jean-Pierre-Timbaud et de l'avenue Léon-Geffroy, « **sur un terrain qui nous appartient partiellement** », a précisé Michel Leprêtre, adjoint au maire (PCF). Situé en face du stade Gabriel-Péri, il abrite

aujourd'hui des jardins familiaux.

Deux baux emphytéotiques de longue durée seront signés à terme : un cultuel, l'autre culturel. Le même notaire a été choisi par les deux parties « *pour optimiser l'avancée de ce projet* », a indiqué l'élu. Sa capacité d'accueil sera de 3 000 personnes, soit dix fois plus que celle qui existe aujourd'hui dans le quartier Balzac.

« On ne va pas chipoter sur la hauteur du minaret »

Au sujet de cette question « tellement sensible », l'élu (LR) Emmanuel Njoh a demandé « d'élargir la base de discussion à d'autres associations » (musulmanes) et « d'associer tous les groupes du conseil municipal à un débat ouvert ». **Pour le groupe Rassemblement national, le seul à avoir voté contre cette délibération, François Paradol a dressé une liste d'« impératifs » tels que « l'encadrement strict des prêches » ou le « refus d'une grande mosquée cathédrale pour marquer le territoire.**

Jacques Perreux (EELV, Vitry en mieux) voit dans ce protocole un « très bon signal » avec pour résultat qu'à Vitry, « les musulmans vont pouvoir prier dans des conditions dignes comme les croyants d'autres confessions ». Khaled Ben-Mohamed du même groupe s'est exprimé en son nom « propre » pour se féliciter de ce projet dont il aurait néanmoins préféré qu'il s'implante « moins en périphérie ». Une « charte éthique » doit l'accompagner. Elle stipule « que cette mosquée sera ouverte à tous les musulmans », a précisé Guy Labertit (PS), qui a dit sa « joie » de voir ce projet se concrétiser.

« Il y a des moments dans nos vies de conseillers municipaux plus heureux que d'autres. C'est un jour heureux », a résumé Jean-Claude Kennedy qui y voit le résultat « d'un long parcours de confiance ». « *On sait que vous ferez cette*

mosquée dans le respect des Vitriots, s'est adressé l' élu aux membres de l'association. **On ne va pas commencer à chipoter sur la hauteur du minaret ».**

On voit tout d'abord de façon éloquente le positionnement des différentes couleurs politiques, qui reflète si bien la tendance nationale. Le LR, loin de s'opposer au projet, laisse le champ libre au RN pour tenter une résistance timide sur des bases un peu floues néanmoins.

On ne voit posées nulle part pour l'instant les questions essentielles.

A commencer par le loyer convenu. S'agira-t-il d'une somme très faible, comme un euro symbolique ?

Quelle sera l'architecture de ce bâtiment ? En effet, qui dit bail emphytéotique dit restitution à la commune. La mosquée sera-t-elle d'une apparence assez neutre pour que la commune puisse l'utiliser au terme du bail ? et si oui, à quelles fins ? D'ailleurs, quand la restitution aura-t-elle lieu ? Dans 99 ans, quand la France sera sans doute peuplée majoritairement de musulmans ? La restitution aura-t-elle vraiment lieu ? Autant de questions qui se posent depuis des années. Mais si l'on constate qu'en 2012, Marine le Pen s'opposait à cette pratique, son programme de 2017 n'en faisait déjà plus état. Le silence (apparemment) de l' élu RN sur ces différents points n'est donc pas très surprenant, spécialement depuis qu'en 2013, le Conseil d'Etat a validé la loi permettant de conclure des baux emphytéotiques culturels administratifs. Il n'empêche que les arrêts du Conseil d'Etat ont été très critiqués, à juste titre.

<http://resistancerepublicaine.com/search/bail-emphyteotique/>

Dans le cas présent, non seulement il est recouru à cette technique du « BEA » culturel, malgré le caractère artificiel du recours au bail emphytéotique (qui, en fait, risque bien de dissimuler un prêt à long terme, ce qu'on appelle plus

précisément un prêt *in fine* avec le risque, politique, qu'il n'y ait jamais de « remboursement » du capital, autrement dit restitution du terrain et de la construction au terme hyper lointain qui est généralement de l'économie de cette opération), mais de plus, le choix a été fait de scinder un aspect prétendument culturel et un autre culturel (le nom de l'association jouant sur cette dissociation).

On part donc du postulat que l'islam fait partie de la culture de la France, ce qui là encore est tout à fait douteux... En quoi la France aurait-elle puisé dans la loi islamique pour se construire ? En quoi les oeuvres picturales des grands artistes français auraient-elles, dans nos musées nationaux, glorifié l'islam ? Quand la plupart des Français n'ont jamais mis le nez dans un coran...

<http://resistancerepublicaine.com/2017/06/03/pas-de-culture-francaise-mais-ils-sont-prets-a-financer-la-culture-musulmane-cache-sexe-de-lislam/>

Il est à craindre que cette scission vise à faire financer le bail emphytéotique dit « culturel » par des fonds publics, puisque la loi de 1905 interdit les subventions destinées à financer un culte, mais pas un projet culturel. Or, qui ne voit, à nouveau, tout ce que cette séparation a d'artificiel ? La charte éthique tant vantée par l'élu socialiste paraît d'ailleurs fantaisiste : la mosquée sera ouverte à « tous les musulmans ». Et les autres ? N'est-ce pas déjà là un aveu qu'il ne s'agit que de servir une catégorie de la population, sans doute majoritaire dans cette ville, certes, mais pas d'un projet culturel universaliste dans la tradition républicaine ?

D'ailleurs, le même notaire instrumentera les deux baux. On n'en dira pas davantage à ce sujet car le fait que deux notaires distincts soient choisis ne changerait rien à l'affaire en réalité.

Mais surtout, n'est-il pas scandaleux que des jardins

familiaux doivent disparaître pour laisser place à ce projet, si l'on comprend bien l'article du Parisien ? Le jardinage, n'est-ce pas davantage culturel et universaliste en France que l'islam ? Surtout en région parisienne où les espaces verts permettent à la population de se ressourcer dans un océan de bitume. Les jardins familiaux si liés dans l'Histoire de France au souci de permettre à des Français modestes, de condition ouvrière notamment, d'avoir un petit lopin de terre à cultiver pour se réhumaniser au contact de la nature, sont un symbole. C'étaient les partis de gauche qui, au début du XXème siècle, avaient voulu développer les jardins familiaux pour les plus pauvres. Qu'ils doivent disparaître pour laisser la place à une mosquée en dit long quant à l'évolution de la soi-disant gauche. Et en plus, les « Verts » locaux sont d'accord, cerise sur le gâteau ! Vert écolo ou vert islamo ? On se demande si le vert n'est pas désormais davantage la couleur de l'islam que celle de l'écologie et de la nature...

On a envie de rire quand le Vert Ben Mohamed dit s'exprimer « en son nom propre », Mohamed. Comme le prophète donc ? N'est-il pas censé parler au nom des administrés qu'il représente ? Qu'importe son « nom propre » ? Cette déclaration cocasse a en tous cas permis de déterrer un vieil article à son sujet :

<http://resistancerepublicaine.com/tag/khaled-ben-mohamed/>

Il n'avait pas apprécié d'être qualifié de salafiste !

<http://resistancerepublicaine.com/2018/02/26/panique-chez-les-gauchistes-salafiste-cest-une-injure-ou-pas/>

Autre question que pose ce projet : si le maire déclare qu'il ne chipotera pas sur la hauteur du minaret, néanmoins les contribuables locaux doivent savoir que si les documents d'urbanisme applicables à cette commune prévoient une dimension maximale pour les constructions, celle-ci s'applique aussi aux minarets. La jurisprudence a déjà illustré des cas

d'annulation pour non respect de la hauteur maximale du bâtiment, qui se mesure au niveau du minaret. Il pourra le cas échéant y avoir matière à un recours contentieux devant les juges administratifs.

<http://resistancerepublicaine.com/2016/04/12/lurbanisme-un-out-il-precieux-pour-empecher-la-construction-de-mosquees/>

En conclusion, on peut légitimement s'inquiéter de ce projet et souhaiter une surveillance des électeurs et du conseiller municipal locaux RN. La loi de 1905 a été votée par des hommes de gauche, il n'y a rien de fasciste à vouloir la défendre ! Le droit de l'urbanisme exprime aussi à l'échelle locale l'universalisme républicain, le défendre, c'est défendre l'Etat de droit. Le prétexte d'une « inégalité à combler » est fallacieux si, sous couvert d'égalité, il s'agit de remettre en cause la laïcité qui a été justement conçue pour améliorer l'égalité entre les citoyens en évitant que ceux qui n'adhèrent pas à un culte ou une idéologie financent des projets qui ne relèvent pas de l'intérêt général.